Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260528-202649-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE PERTRE
Mairie – 2 place de l'église
35370 LE PERTRE

Nombre de membres titulaires : 15
Nombre de présents : 14
Qui ont pris part au vote : 15

SEANCE DU 28 MAI 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 28 mai, le conseil municipal de la commune de LE PERTRE**,** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20h30, après convocation légale du 20 mai 2026, sous la présidence de monsieur Aurélien THÉBERT, le maire.

Étaient présents (14) : Thébert Aurélien, Thiken Christine, Hubert Philippe, Dorgère Magali, Lorho Pascal, Ronceray Dominique, Groussard Éric, Poirier Anne-Marie, Roulin Anita, Thébert Mickaël, Pottier Stéphane, Monnier Xavier, Serrand Caroline, Bellayer Angélique

Absents excusés (1) : Croissant Élodie
Absents excusés ayant donné pouvoir (1) : Croissant Élodie donne pouvoir à Serrand Caroline
Secrétaire de séance : Bellayer Angélique

2026/49 – Vitré Communauté – Mise à disposition d'un emplacement au camping municipal

M. le Maire expose :

Le service jeunesse de Vitré Communauté organise des camps sur la commune pendant les mois de juin et juillet 2026, pour une durée d'environ 5 semaines.
Des emplacements au camping seront mis à disposition moyennant une participation financière. Il convient de délibérer pour fixer cette participation afin de pouvoir la facturer à Vitré Communauté.
Il est précisé que l'espace Jeunesse du SIVOM est associé aux camps de Vitré Communauté pour les 2 premières semaines, et des places sont réservées aux jeunes des communes de Le Pertre et de Saint Cyr le Gravelais.
Après échanges il est proposé de fixer le prix à 2 000 € pour l'ensemble du séjour.

Il est donc proposé au conseil :

- D'autoriser la mise à disposition d'emplacements du camping municipal à Vitré Communauté pour l'organisation de camps du 26 juin au 17 juillet 2026
- De fixer le montant de la participation demandée à Vitré Communauté à 2 000 euros pour l'ensemble du séjour
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire, Aurélien Thébert



